

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU DU VALTOM

Le jeudi 12 juin 2014, à 13 heures 15, les délégués des collectivités adhérentes au syndicat, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires pour être membres du comité syndical du VALTOM, dûment convoqués, se sont réunis au siège du VALTOM, pour procéder à l'élection du Président du VALTOM.

Etaient présents (32 délégués) :

Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.

Pouvoirs (2) : Messieurs ROUX Thierry (à M. Lionel CHAUVIN), BERNARD Tony (à Mme Béatrice ADAMY).

Etaient excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, GONIN Michel (arrivé en retard à 14h04), LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Soit 34 délégués présents ou représentés.

Monsieur Bernard VEISSIERE, doyen d'âge, prend la présidence.

Monsieur Jacques POUGET est désigné secrétaire de séance. Messieurs Nicolas BONNET et Grégory LEPEE sont désignés assesseurs.

Après avoir fait l'appel des présents, Monsieur Bernard VEISSIERE, constate que le quorum est atteint et invite les délégués à procéder à l'élection du Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, met son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- A déduire : bulletins litigieux : 0
 - nombre de bulletins blancs : 6
 - nombre de bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Monsieur Laurent BATTUT: 28 voix

Monsieur Laurent BATTUT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Ce dernier remercie l'assemblée de la confiance témoignée. Il annonce les lignes générales de son engagement au service du VALTOM et de chacun de ses adhérents.

Le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents de façon à ce que chaque composante principale du VALTOM soit représentée : secteur rural et les 3 plus grandes collectivités (SICTOM Issoire Brioude, Syndicat du Bois de l'Aumône et Clermont Communauté).

Il est ensuite procédé, et sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, élu Président, à l'élection de quatre Vice-présidents.

Le Président propose de procéder à l'élection par vote à main levée.

Il n'y a pas d'objection, la proposition est acceptée à l'unanimité.

1^{er} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la première vice-présidence à Monsieur Jean-Claude MOLINIER, Président du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA). Ce dernier se présente rapidement.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 34

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 2

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Monsieur Jean-Claude MOLINIER : 32 voix

Arrivée de Monsieur Michel GONIN à 14h04, ce qui porte à 35 le nombre de délégués présents ou représentés.

2^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la seconde vice-présidence à Monsieur Marcel ALEDO, Vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers au sein de Clermont Communauté. Ce dernier se présente rapidement.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 35

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 2

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Monsieur Marcel ALEDO : 33 voix

3^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la troisième Vice-présidence à Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles. Cette dernière se présente rapidement.
Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 35

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 4

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

- Madame Claire LEMPEREUR : 31 voix

4^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Président propose la quatrième vice-présidence à Monsieur Claude MASSEBŒUF, Président du SICTOM Issoire - Brioude (SIB). Ce dernier se présente rapidement.
Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 35

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 4

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

- Monsieur Claude MASSEBŒUF : 31 voix

Madame Claire LEMPEREUR, Messieurs Jean-Claude MOLINIER, Marcel ALEDO et Claude MASSEBŒUF, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés Vice-présidents et immédiatement installés.

MEMBRES DU BUREAU

Le Président propose que chaque collectivité adhérente soit représentée au sein du bureau. En plus du Président et des 4 Vice-présidents, il présente la liste suivante (ordre alphabétique) :

- Madame Béatrice ADAMY
- Monsieur Gilles BELLAIGUE
- Madame Monique BONNET
- Monsieur Jean-Claude DAURAT
- Monsieur Michel GONIN
- Monsieur Roger Jean MEALLET
- Monsieur Bernard VEISSIERE

Il est constaté l'absence de nouvelles candidatures.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 35

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2014
Publication : 11/07/2014

Sont désignés, à la majorité absolue :

- Madame Béatrice ADAMY
- Monsieur Gilles BELLAIGUE
- Madame Monique BONNET
- Monsieur Jean-Claude DAURAT
- Monsieur Michel GONIN
- Monsieur Roger Jean MEALLET
- Monsieur Bernard VEISSIERE

Mesdames Béatrice ADAMY, Monique BONNET et Messieurs Gilles BELLAIGUE, Jean-Claude DAURAT, Michel GONIN, Roger Jean MEALLET, Bernard VEISSIERE sont proclamés membres du Bureau du VALTOM et sont immédiatement installés.

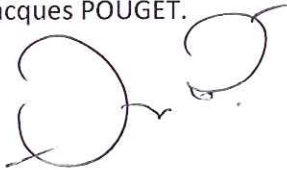
Le Doyen d'âge,
Bernard VEISSIERE



Le Président,
Laurent BATTUT.



Le secrétaire de séance,
Jacques POUGET.



Les assesseurs,
Nicolas BONNET,



Grégory LEPEE.



Le présent procès-verbal sera transcrit au registre des délibérations du syndicat, affiché et transmis à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Fixation du nombre de vice-présidents

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 3 juin 2014
Secrétaire de séance : Jacques POUGET
Nombre de Membres :
En exercice : 40
Présents : 32
Pouvoirs : 2
Votants : 34*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, GONIN Michel, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 5211-10 du CGCT, en application duquel le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de ce même organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents, soit pour le VALTOM huit vice-présidents au maximum,

Vu l'article 10 des statuts actuels du VALTOM qui indique que le nombre de vice-présidents est déterminé par le comité syndical, selon les modalités prévues à l'article L. 5211-10 du CGCT.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de fixer à quatre le nombre de vice-présidents du VALTOM.

*FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014706-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 22,

Considérant qu'il y a lieu pour le comité syndical de procéder à l'élection des membres de Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant que le Président du VALTOM est président de droit de la commission d'appel d'offres,

Il est procédé au vote :

- nombre de bulletins : 35
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Président de droit : Monsieur Laurent BATTUT, Président du VALTOM

Ont obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, en qualité de titulaires :

- Madame ADAMY Béatrice
- Monsieur GONIN Michel
- Madame LEMPEREUR Claire
- Monsieur MASSEBCEUF Claude
- Monsieur NEUVY Flavien

Ont obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, en qualité de suppléants :

- Monsieur BELLAIGUE Gilles
- Madame CHASSIN Nicole
- Monsieur DI GIAMBATTISTA Nicolas
- Monsieur MOLINIER Jean-Claude
- Madame PRIEUX Nicole

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions),**

D'élire, en qualité de membres titulaires : Madame ADAMY Béatrice, Monsieur GONIN Michel, Madame LEMPEREUR Claire, Monsieur MASSEBCEUF Claude, Monsieur NEUVY Flavien.

D'élire, en qualité de membres suppléants dans l'ordre suivant : Monsieur BELLAIGUE Gilles, Madame CHASSIN Nicole, Monsieur DI GIAMBATTISTA Nicolas, Monsieur MOLINIER Jean-Claude, Madame PRIEUX Nicole.

*FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
Publication : 07/07/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

**OBJET : Conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission de
Délégation de Service Public (CDSP)**

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Le Président indique à l'assemblée qu'il y aura lieu de procéder à l'élection des membres qui constituent la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical.

La commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, le Président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel comme indiqué à l'article D. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la CDSP par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la CDSP:

- *les listes seront remises au comité syndical à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard, à l'ouverture de la séance du comité syndical à laquelle est inscrite à l'ordre du jour l'élection des membres de la CDSP,*
- *les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,*
- *les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.*

*FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014708-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués de Commission de Suivi de Site (CSS) du pôle multifilières de valorisation Vernéa

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 3 juin 2014
Secrétaire de séance : Jacques POUGET
Nombre de Membres :
En exercice : 40
Présents : 33
Pouvoirs : 2
Votants : 35*

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu l'autorisation d'exploitation du 20 mai 2009 et l'arrêté préfectoral modificatif du 18 octobre 2013 s'y rapportant, du pôle multifilières de valorisation de déchets ménagers et assimilés Vernéa au lieu-dit «Beaulieu» à Clermont-Ferrand,

Conformément aux dispositions des articles L 125-1, 125-2-1 et R 125-5 et suivants du code de l'Environnement, le Préfet a décidé de constituer une CSS pour le pôle multifilières de valorisation Vernéa,

Vu l'arrêté préfectoral n° 13/00830 du 19 avril 2013 fixant la liste des membres composant cette commission,

Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

Suite aux élections municipales de mars 2014, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles élections des représentants du VALTOM au sein du collège B des élus de la CSS du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- BATTUT Laurent

Membre suppléant :

- MASSEBCEUF Claude

FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long – Clermont-Ferrand

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAYRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu l'arrêté préfectoral n° 12/01149 du 5 juin 2012 fixant la liste des membres composant cette commission,

Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

Suite aux élections municipales de mars 2014, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM,

Suite au courrier du Préfet du 24 avril 2014 nous demandant la désignation des représentants du VALTOM qui siègeront au sein de la CSS,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la CSS de l'ISDND de Puy-Long à Clermont-Ferrand.

***LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention),***

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- BATTUT Laurent

Membre suppléant :

- MASSEBŒUF Claude

FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet – Ambert

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,
Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),
Vu l'arrêté préfectoral n° 12/01984 du 2 octobre 2012 fixant la liste des membres composant cette commission,
Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 14/00069 du 16 janvier 2014 s'y rapportant,
Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 14/00122 du 22 janvier 2014 s'y rapportant,
Vu les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,
Suite aux élections municipales de mars 2014, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM,
Vu le courrier de la Préfecture du 10 avril 2014 nous demandant la désignation des représentants du VALTOM qui siègeront au sein de la CSS,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la CSS de l'ISDND du Poyet à Ambert.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
 A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- MASSEBŒUF Claude

Membre suppléant :

- LUCHINO Albert

*FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.*

*Le Président,
 Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014711-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
 Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Milliazeix – Miremont

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu l'arrêté préfectoral n° 12/02526 du 18 décembre 2012 fixant la liste des membres composant cette commission,

Vu, les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

Suite aux élections municipales de mars 2014, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de CSS de l'ISDND de Milliazeix à Miremont.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- *LEMPEREUR Claire*

Membre suppléant :

- *MASSEBCEUF Claude*

FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014712-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Treuil – Saint-Diéry

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu l'arrêté préfectoral n° 10/01422 du 7 juin 2010 fixant la liste des membres composant cette commission,

Vu, les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

Suite aux élections municipales de mars 2014, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la CSS de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- BATTUT Laurent

Membre suppléant :

- MASSEBŒUF Claude

FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014713-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Ballusseaux – Saint-Sauves

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS),

Vu l'arrêté préfectoral n° 13/01462 du 18 juillet 2013 fixant la liste des membres composant cette commission,

Vu, les nouveaux statuts du VALTOM applicables au 1^{er} janvier 2014,

Suite aux élections municipales de mars 2014, de nouveaux délégués ont été désignés par les collectivités adhérentes du VALTOM.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux représentants du VALTOM au sein du collège des élus de la CSS de l'ISDND des Ballusseaux à Saint-Sauves.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de désigner en tant que :

Membre titulaire :

- BATTUT Laurent

Membre suppléant :

- CLAMADIEU Yves

FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014714-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Délégation au Président : Marchés en Procédure Adaptées (MAPA)

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant réforme du Code des Marchés Publics (CMP) et en particulier son article 28 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-22 alinéa 5 (4°),

Considérant qu'il résulte de la lecture combinée de ces textes, que le Président d'un EPCI ou d'un syndicat mixte peut, par délégation de l'Assemblée délibérante, conclure des marchés selon la procédure adaptée, cette délégation générale l'autorisant à signer lesdits marchés.

Compte tenu de l'installation du nouvel organe délibérant, il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet de donner au Président du VALTOM délégation de signature pour les marchés passés en procédure adaptée.

Le Président du VALTOM rendra compte au comité syndical des marchés conclus au titre de cette délégation.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

de donner au Président délégation de compétence et de signature pour les marchés passés en procédure adaptée (article 28 du CMP) pour la durée du présent mandat.

*FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014715-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Délégation au Président : recours à une ligne de trésorerie

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Compte tenu de l'éventuel besoin ponctuel de trésorerie que l'activité du VALTOM peut nécessiter, et ce, en particulier, avant l'encaissement des participations syndicales versées par ses structures adhérentes.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical du VALTOM, il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet de donner au Président du VALTOM délégation de compétence et de signature en matière de recours à une ligne de trésorerie.

Le plafond actuel de la ligne de trésorerie est de 8 000 000 €.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention),**

de donner au Président une délégation de compétence et de signature en matière de recours à une ligne de trésorerie pour la durée du présent mandat.

*FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014716-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014
Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Délégation au Président : représentation en justice

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5211-10,

Considérant que le comité syndical peut déléguer au Président certaines de ses compétences, à l'exception de celles dont la liste est dressée à l'article L. 5211-10 du CGCT,

Considérant que la représentation en justice, en demande ou en défense, n'entre pas dans le cadre des compétences dont la délégation au Président est exclue par l'article L.5211-10 du CGCT,

Considérant la nécessité de prendre toute mesure utile pour défendre et représenter en justice, tant en demande qu'en défense, les intérêts du VALTOM.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- *d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à intenter au nom du VALTOM, toute action en justice, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation.*
- *d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à représenter en défense les intérêts du VALTOM, devant toute juridiction compétente, notamment judiciaire, pénale ou administrative, et ce, pour tout type de contentieux, y compris en intervention, en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation.*
- *de dire que les dépenses inhérentes aux frais d'honoraires, d'actes, et de contentieux seront imputées à l'article 6227 de la section de fonctionnement du budget du VALTOM.*

FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014717-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Vu, les articles L 5211-4 et L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs aux indemnités de fonction des Présidents et des Vice-présidents,

Vu, les dispositions du décret n°2004-615 du 25 juin 2004, relatif aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités des Présidents et des Vice-présidents des établissements de coopération intercommunale,

Suite à la nomination du Président et des Vice-présidents lors du comité syndical de ce jour.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés (2 absentions),**

- *d'appliquer pour le calcul des indemnités de fonction :*
 - *le taux maximal de 37,41 % de l'indice brut 1015 pour le Président,*
 - *le taux maximal de 18,70 % de l'indice brut 1015 pour les Vice-présidents.*

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>% de l'indice 1015</i>	<i>Montant brut mensuel</i>	<i>Montant brut annuel</i>
<i>BATTUT</i>	<i>Laurent</i>	<i>Président</i>	<i>37,41 %</i>	<i>1 422,13 €</i>	<i>17 065,56 €</i>
<i>MOLINIER</i>	<i>Jean-Claude</i>	<i>1^{er} Vice-président</i>	<i>18,70 %</i>	<i>710,87 €</i>	<i>8 530,44 €</i>
<i>ALEDO</i>	<i>Marcel</i>	<i>2^{ème} Vice-président</i>	<i>18,70 %</i>	<i>710,87 €</i>	<i>8 530,44 €</i>
<i>LEMPEREUR</i>	<i>Claire</i>	<i>3^{ème} Vice-président</i>	<i>18,70 %</i>	<i>710,87 €</i>	<i>8 530,44 €</i>
<i>MASSEBCEUF</i>	<i>Claude</i>	<i>4^{ème} Vice-président</i>	<i>18,70 %</i>	<i>710,87 €</i>	<i>8 530,44 €</i>
TOTAL				4 265,61 €	51 187,32 €

- *de procéder au versement des indemnités susvisées à compter de la date de leur élection respective.*

FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014718-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Ligne de trésorerie 2014

Le 12 juin 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 13h15, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2014

Secrétaire de séance : Jacques POUGET

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 2

Votants : 35

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, FAVRE MOULIN Chantal, LEMPEREUR Claire, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie,
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, LEPEE Grégory, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBCEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques, ROUX Bernard, VEISSIERE Bernard.*

Pouvoirs : Messieurs BERNARD Tony (à Mme ADAMY Béatrice), ROUX Thierry (à M. CHAUVIN Lionel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Compte tenu de l'éventuel besoin ponctuel de trésorerie que l'activité du VALTOM peut nécessiter en 2014, et ce, en particulier, avant l'encaissement des participations syndicales versées par ses structures adhérentes,

Compte tenu de l'installation du nouvel organe délibérant du VALTOM, il est proposé de prendre une délibération ayant pour objet d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie au titre de l'année 2014 auprès de l'établissement bancaire de son choix et à signer tout document s'y rapportant.

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 8 000 000 €, au titre de l'année 2014, auprès de l'établissement bancaire de son choix et à signer tout document s'y rapportant.

*FAIT ET DELIBERE, le 12 juin 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140612-2014719-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2014

Publication : 07/07/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.